

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Daniel St-Jacques

<https://www.cadre21.org/membres/6b5dec89e0bb883d6edbf02f>

Date d'obtention : 2020-11-25 01:31:17

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Ce que je comprends des étapes de sextos: Prendre connaissance du dossier, passer le questionnaire SEXTO (si l'élève est impliqué ou non (soit par lui ou par quelqu'un d'autres qui aurait reçu les photos) . S'il y a des photos, ne jamais la regarder mais confisqué le cellulaire et contacter le service de police pour poursuivre l'intervention.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

3 situations complètement différentes. Entre l'implication directe, indirecte et par une tierce personne. J'ai eu quelques erreurs surtout au niveau policier à savoir quand c'est le moment d'impliquer le service de policier et qui fait quoi. Par contre, au niveau du journaliste et du protocole de l'école, ça m'allait. Capsule très intéressante avec des question pertinentes aussi qui nous permettent de nous mettre dans le bain.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Celle où on doit aller plus loin avec la transmission de la photo, On doit faire le questionnaire SEXTO mais parfois, on doit le refiler à la police, ou questionner les jeunes impliqués mais pas pas toujours tout dépendant où en est l'implication du jeune dans la transmission de la photo. Si c'est lui qui la transmet ou lui qui l'a vu et a été témoin ou en a entendu parler. Je dois poursuivre de démêler tout ça.